

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF3168

présenté par

M. Taupiac, M. Jean-Louis Bricout, Mme Froger, M. Panifous et M. Saint-Huile

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:

Avant le 1^{er} septembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les possibilités de mise en place d'un mécanisme de paiement en faveur des communes pour service rendu à la Nation à travers leurs actions de gestion de l'espace.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'exercice de leurs compétences et notamment en ce qui concerne leur politique de gestion de l'espace, les maires des communes rurales rendent d'indéniables services environnementaux à la Nation, néanmoins trop peu valorisés, pour ne pas dire trop peu perçus.

Or, ces services ne font l'objet d'aucune contrepartie alors même qu'ils génèrent bien souvent des charges pour les communes concernées.

Il conviendrait donc de réfléchir à la mise en place de paiements pour services rendus, pouvant notamment s'inspirer des dispositifs à destination des agriculteurs avec le dispositif de paiement pour services environnementaux.

Le présent amendement entend donc demander un rapport au Gouvernement ayant vocation à proposer des pistes pour mettre en place de tels mécanismes de paiement.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'AMRF.